



Assemblée générale

Distr. générale
30 novembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Cinquième Commission

Points 113 et 43 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/53/L.57

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

Résumé

Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/53/L.57, il faudra, pour répondre à la demande qui y figure, prévoir des dépenses supplémentaires d'un montant de 7 667 400 dollars au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. Il faudra également inscrire au chapitre 32 des dépenses (Contributions du personnel) un montant additionnel de 801 400 dollars, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Le montant de 7 667 400 dollars représentant les besoins à prévoir au chapitre 3 pour 1999 serait en partie couvert par le montant de 1 747 600 dollars représentant le solde inutilisé du crédit ouvert par l'Assemblée générale pour financer les activités de la Mission en 1998, ce qui ramènerait à 5 919 800 dollars le montant net du crédit additionnel à ouvrir au chapitre 3. Par ailleurs, au montant additionnel de 801 400 dollars à prévoir au chapitre 32 des dépenses (Contributions du personnel) pour 1999, il faudrait ajouter 48 400 dollars représentant le dépassement de crédit enregistré en 1998, ce qui porterait le montant total à 849 800 dollars. L'inscription de ce crédit additionnel au chapitre 32 des dépenses serait compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/53/L.57, il faudra ouvrir un crédit additionnel de 5 919 800 dollars au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. Il faudra également ouvrir un crédit additionnel de 849 800 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), mais celui-ci sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes.

I. Introduction

1. En application de sa résolution 52/174 du 18 décembre 1997, par laquelle elle a décidé d'autoriser la prorogation du mandat de la composante ONU de la Mission civile internationale en Haïti jusqu'au 31 décembre 1998, selon le mandat et les modalités de fonctionnement actuels de la Mission, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 7 677 200 dollars au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999¹. Elle a également ouvert un crédit de 596 100 dollars au chapitre 32 des dépenses (Contributions du personnel) qui devait être compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

2. Le montant total des dépenses de la MICIVIH qui ont été imputées sur le crédit ouvert au chapitre 3 pour 1998 est estimé à 5 929 600 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 1 747 600 dollars. Le montant total des dépenses maintenant prévues au chapitre 32 (Contributions du personnel) pour 1998, soit 644 500 dollars, fait apparaître un dépassement de crédit de 48 400 dollars.

II. Projet de résolution A/53/L.57

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

3. Aux termes des paragraphes 1 et 2 du dispositif du projet de résolution A/53/L.57, l'Assemblée générale :

a) Accueillerait avec satisfaction la recommandation que le Secrétaire général formule dans son rapport (A/53/564), tendant à proroger d'un an le mandat de la composante Organisation des Nations Unies de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), qui a pour tâches : i) d'aider, à titre prioritaire, les autorités haïtiennes à renforcer les institutions, notamment en apportant une assistance technique aux organes de l'appareil judiciaire et en les conseillant, dans le cadre de la réforme judiciaire; ii) d'appuyer l'élaboration d'un programme de promotion et de défense des droits de l'homme, afin de favoriser l'avènement d'un climat de liberté et de tolérance propice au raffermissement d'une démocratie constitutionnelle durable en Haïti et de contribuer au renforcement des institutions démocratiques; et iii) de vérifier que Haïti respecte pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales;

b) Déciderait d'autoriser, sur la base de la recommandation susmentionnée, la prorogation du mandat de la composante ONU de la MICIVIH jusqu'au 31 décembre 1999, selon le mandat et les modalités de fonctionnement actuels de la Mission.

B. Corrélation entre la demande formulée et le plan à moyen terme pour la période 1998-2001

4. La demande ci-dessus relève du sous-programme 1.1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) du programme 1 (Affaires politiques) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001².

C. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

5. Aux termes du projet de résolution A/53/L.57, le mandat de la composante ONU, aux côtés de l'Organisation des États américains (OEA) dans la MICIVIH serait prorogé jusqu'au 31 décembre 1999. La Mission continuerait d'inclure un contingent de personnel de l'ONU et un contingent de l'OEA.

6. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport (A/53/564), la MICIVIH continue de jouer un rôle clef dans le renforcement des institutions démocratiques ainsi que dans la protection et la promotion des droits individuels et des libertés collectives. Durant la prochaine période de son mandat, comme par le passé, la Mission s'emploierait à mieux faire respecter les droits de l'homme en surveillant et en aidant les forces de police, l'administration pénitentiaire, l'appareil judiciaire et le bureau du Protecteur du citoyen, et elle contribuerait à l'instauration d'une culture démocratique grâce à ses programmes de promotion des droits de l'homme. La Mission conserverait son mandat actuel, dont les trois volets – assistance technique, promotion des droits de l'homme et vérification du respect des droits de l'homme – sont étroitement liés. En même temps, elle continuerait à s'attacher essentiellement à appuyer les activités menées par les autorités haïtiennes pour mettre en oeuvre la réforme judiciaire, à laquelle est subordonné tout progrès sur la voie de l'état de droit. Bien que la crise politique prolongée constitue un sérieux obstacle à la consolidation de la démocratie, la MICIVIH, qui demeure pleinement consciente de son caractère temporaire, continuerait à préparer les mécanismes appelés à prendre la relève et à assumer les responsabilités de la Mission une fois celle-ci partie.

D. Structure de la Mission

7. La structure de la Mission resterait inchangée par rapport à ce que le Secrétaire général proposait dans l'état d'incidences sur le budget-programme (A/C.5/52/30) qu'il a présenté à l'Assemblée générale avant que celle-ci adopte la résolution 52/174.

8. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 1998, les effectifs de la Mission ont été étoffés dans le domaine du renforcement des institutions, en particulier du pouvoir judiciaire, tâche qui devait être au centre des activités de la MICIVIH en 1998, ainsi que dans le domaine de la promotion des droits de l'homme et de l'éducation en la matière. En outre, pour permettre à la Mission de mieux s'acquitter de ses responsabilités en matière de suivi et de renforcement des institutions, on a rétabli sa présence dans les neuf régions du pays.

9. Le tableau ci-après indique les effectifs que le Secrétaire général a proposés pour la Mission dans son rapport à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale et que celle-ci a ensuite approuvés. Aucun changement n'est proposé pour 1999.

Effectifs autorisés et proposés

	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total, personnel international</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Bureau du Directeur de la Mission												
Quartier général												
Appui administratif	–	–	–	1	–	1	2	–	2	3	76	–
Affaires juridiques et renforcement des institutions	1	1	1	2	–	5	–	–	–	5	2	1
Coordination, analyse et rapports	–	–	–	1	1	2	–	–	–	2	–	1
Secrétariat	–	–	–	–	–	–	–	1	1	1	12	–
Promotion et protection des droits de l'homme	–	–	–	3	–	3	–	1	1	4	–	1
Total partiel	1	1	1	7	1	11	2	2	4	15	90	3
Bureaux régionaux												
Port-au-Prince (bâtiment du quartier général)	–	–	2	1		3	–	–	–	3	–	–
Gonaïves	–	–	1	1		2	–	–	–	2	–	1
Les Cayes	–	–	–	2		2	–	–	–	2	–	–
Cap-Haïtien	–	–	1	1		2	–	–	–	2	–	–
Jérémie	–	–	1	2		3	–	–	–	3	–	–
Hinche	–	–	–	3		3	–	–	–	3	–	–
Jacmel	–	–	–	2		2	–	–	–	2	–	1
Port-de-Paix	–	–	–	2	1	3	–	–	–	3	–	–
Fort-Liberté	–	–	–	2	1	3	–	–	–	3	–	1
Total partiel	–	–	5	16	2	23	–	–	–	23	–	3
Effectif total autorisé	1	1	6	23	3	34	2	2	4	38	90	6

10. Les effectifs de la Mission ont été complétés par des experts internationaux dans les domaines suivants : droits des enfants et prévention de la délinquance juvénile; conditions d'emprisonnement des femmes; prévention de la criminalité; police judiciaire et enquêtes criminelles; procédure pénale et réparations; bureau du Protecteur du citoyen; droit constitutionnel et contrôles constitutionnels; statut de la magistrature, de l'ordre des magistrats et des juges. La Section de la promotion et de la protection des droits de l'homme a fait appel à des spécialistes du règlement des conflits par des moyens non violents et de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. La Mission a également eu recours à des experts locaux pour l'aider à exécuter ses activités.

E. Prévisions de dépenses pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1999

11. Les dépenses qui résulteraient de la prorogation du mandat de la MICIVIH pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1999 sont estimées à 7 667 400 dollars – montant net, déduction faite des contributions du personnel (montant brut : 8 468 800 dollars). Leur ventilation détaillée est donnée à l'annexe I. Des détails sur les dépenses non renouvelables, estimées à 776 700 dollars, figurent à l'annexe II. On trouvera par ailleurs à l'annexe III des informations complémentaires sur les prévisions de dépenses pour la prochaine période du mandat, y compris sur les paramètres budgétaires propres à la Mission.

12. Pour la prochaine période de son mandat, la MICIVIH continuerait de faire appel à des experts internationaux dans les domaines suivants : réforme du système juridique et judiciaire; renforcement de l'administration de la justice pénale; la police et les droits de l'homme; bureau du Protecteur du citoyen; lutte contre l'impunité et promotion du droit à réparation; prévention de la criminalité et tribunaux pour mineurs; application des traités relatifs aux droits de l'homme par les tribunaux haïtiens et protection internationale des droits de l'homme. À la Section de la promotion et de la protection des droits de l'homme, les effectifs seraient renforcés par des experts dans les domaines suivants : gestion des affaires publiques au niveau local; droits des femmes; peines alternatives à l'incarcération et formation à la médiation pour le personnel judiciaire. Outre 14 consultants internationaux, la Mission aurait également besoin de quatre consultants locaux pour l'aider à exécuter ses activités dans les domaines susmentionnés. Les fonctions des intéressés sont décrites dans l'annexe III.B.

13. Pour la période en cours, aucune contribution extrabudgétaire n'a été apportée pour la MICIVIH et, à ce stade, aucune n'est attendue pour 1999.

III. Conclusions et recommandations

A. Fonds de réserve

14. En raison du caractère extraordinaire des activités de la MICIVIH, les dépenses correspondantes continuent d'être régies par le paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986 et, partant, ne doivent pas être imputées sur le fonds de réserve.

B. Possibilités de financement

15. Comme on l'a signalé à la section I, l'Assemblée générale a approuvé un crédit d'un montant total de 7 677 200 dollars au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999, et approuvé pour la même période un crédit de 596 100 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), lequel est compensé par le montant équivalent inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Le montant total des dépenses imputées sur le crédit ouvert au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 pour financer les activités de la MICIVIH en 1998 est estimé à 5 929 600 dollars, ce qui laisse à ce chapitre un solde inutilisé de 1 747 600 dollars, un dépassement de 48 400 dollars au chapitre 32 étant compensé par une augmentation égale des recettes provenant des contributions du personnel. Ces chiffres sont ventilés en détail dans l'annexe IV.

16. Le montant de 7 667 400 dollars représentant les dépenses à inscrire au chapitre 3 du budget-programme pour 1999 serait partiellement compensé par le montant de 1 747 600 dollars représentant le solde inutilisé du crédit ouvert pour financer les activités de la Mission en 1998. Le montant net des dépenses additionnelles à inscrire au chapitre 3 s'élèverait donc à 5 919 800 dollars. Au montant additionnel de 801 400 dollars à inscrire au chapitre 32, il faudrait ajouter les 48 400 dollars représentant le dépassement enregistré en 1998 au titre des contributions du personnel, ce qui porterait le montant total à 849 800 dollars. Cette dépense additionnelle serait compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes.

C. Décision que devra prendre l'Assemblée générale

17. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/53/L.57, elle devra ouvrir un crédit additionnel de 5 919 800 dollars au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. Elle devra également ouvrir un crédit additionnel de 849 800 dollars au chapitre 32 des dépenses (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 6 et additif (A/52/6/Rev.1 et Add.1).

² Ibid., cinquante et unième session, Supplément No 6 et rectificatif (A/51/6/Rev.1 et Corr.1).

Annexe I

Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période antérieure (1er janvier- 31 décembre 1998) (1)	1er janvier-31 décembre 1999		
		Dépenses totales (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
1. Personnel militaire et civil				
a) <i>Observateurs militaires</i>	—	—	—	—
b) <i>Police civile</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 1	—	—	—	—
2. Dépenses de personnel				
a) <i>Personnel international et personnel local</i>				
Traitements du personnel international	2 523,4	1 916,4	—	1 916,4
Traitements du personnel local	369,0	652,5	—	652,5
Consultants	250,9	255,5	—	255,5
Dépenses communes de personnel	1 159,5	1 249,1	—	1 249,1
Indemnité de subsistance (missions)	1 206,7	1 146,4	—	1 146,4
Autres frais de voyage	39,7	39,0	—	39,0
Total partiel	5 549,2	5 258,9	—	5 258,9
c) <i>Volontaires des Nations Unies</i>	311,4	311,4	—	311,4
Total partiel	311,4	311,4	—	311,4
Total, rubrique 2	5 860,6	5 570,2	—	5 570,2
3. Locaux/hébergement				
Location de locaux	131,7	104,1	—	104,1
Aménagement et rénovation des locaux	0,0	0,0	—	—
Services d'entretien	13,2	10,4	—	10,4
Services collectifs de distribution	63,1	54,3	—	54,3
Services de sécurité et de nettoyage	57,4	56,2	—	56,2
Total, rubrique 3	265,4	225,0	—	225,0
4. Transports				
Achat de véhicules	—	453,6	453,6	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	221,8	129,8	—	129,8
Carburants et lubrifiants	136,7	81,7	—	81,7
Assurance	26,0	26,0	—	26,0
Total, rubrique 4	384,5	691,1	453,6	237,5
5. Opérations aériennes	—	—	—	—

	Période antérieure (1er janvier- 31 décembre 1998) (1)	1er janvier-31 décembre 1999		
		Dépenses totales (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
6. Transmissions				
<i>a) Éléments complémentaires</i>				
Matériel de transmissions	—	—	—	—
Pièces de rechange et fournitures	57,8	57,8	—	57,8
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	168,0	116,4	—	116,4
Total partiel	225,8	174,2	—	174,2
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 6	225,8	174,2	—	174,2
7. Matériel divers				
Mobilier de bureau	18,0	18,0	18,0	—
Matériel de bureau	23,5	0,0	0,0	—
Autre matériel divers	95,0	0,8	0,8	—
Matériel informatique	3,1	304,4	304,4	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	18,0	18,0	—	18,0
Total, rubrique 7	157,6	341,2	323,2	18,0
8. Fournitures et services				
<i>a) Services divers</i>				
Services contractuels	9,0	10,3	—	10,3
Services et traitements médicaux	25,0	25,0	—	25,0
Autres services divers	6,0	6,0	—	6,0
Dépenses de représentation	0,0	0,0	—	—
Total partiel	40,0	41,3	0,0	41,3
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	7,2	9,0	—	9,0
Fournitures médicales	7,2	7,7	—	7,7
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	3,6	7,2	—	7,2
Abonnements	6,0	6,0	—	6,0
Fournitures électriques	6,0	6,0	—	6,0
Autres fournitures diverses	3,0	7,0	—	7,0
Total partiel	33,0	42,9	—	42,9
Total, rubrique 8	73,0	84,2	—	84,2
9. Programmes d'information				
Services contractuels	186,5	60,0	—	60,0
Programmes éducatifs	80,0	150,0	—	150,0
Production de matériels audiovisuels	150,8	158,9	—	158,9
Publications	82,5	82,5	—	82,5

	<i>Période antérieure (1er janvier- 31 décembre 1998) (1)</i>	<i>1er janvier-31 décembre 1999</i>		
		<i>Dépenses totales (2) = (3) + (4)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (3)</i>	<i>Dépenses renouvelables (4)</i>
Réalizations et fournitures diverses	198,5	118,0	—	118,0
Total, rubrique 9	698,3	569,4	0,0	569,4
10. Programmes de formation	—	—	—	—
11. Fret aérien et de surface				
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	12,0	12,0	—	12,0
Total, rubrique 11	12,0	12,0	—	12,0
12. Appui aux programmes	—	0,0		
13. Contributions du personnel	596,1	801,4	—	801,4
Total, rubriques 1 à 13	8 273,3	8 468,8	776,7	7 691,9
14. Recettes provenant des contributions du personnel	596,1	801,4	—	801,4
Montant net des ressources nécessaires	7 677,2	7 667,4	776,7	6 890,5
15. Contributions volontaires	—	—	—	—
Total des ressources	7 677,2	7 667,4	776,7	6 890,5

Annexe II

Ressources nécessaires au titre des dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des États Unies)

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplémentaires (3)	Coût unitaire (4)	Coût total (2+3) x 4
1. Personnel militaire					0,0
2. Personnel civil					0,0
3. Locaux/hébergement					0,0
4. Transports					
Achat de véhicules					
Jeep légère 4 x 4	7	7	4	13,6	149,6
Jeep lourde 4 x 4	26	18	—	13,6	244,8
Camionnette légère à plateau découvert	20	—	—	—	0,0
Total partiel	53	25	4	—	394,4
Fret (15 %)	—	—	—	—	59,2
Total partiel plus fret	—	—	—	—	453,6
Matériel provenant de stocks excédentaires	—	—	—	—	—
Total, rubrique 4	53	25	4	—	453,6
5. Opérations aériennes	—	—	—	—	—
6. Transmissions					
a) <i>Éléments complémentaires</i>					
Matériel de transmissions					
Centrale téléphonique MD 110	1	—	—	—	0,0
Matériel UHF					
Station fixe (ordinaire)	12	—	—	—	0,0
Spectra UHF mobile	25	—	—	—	0,0
UHF GP300 mobile	75	—	—	—	0,0
Répéteur ordinaire	12	—	—	—	0,0
Antenne colinéaire à boucle delta	—	—	—	—	0,0
Matériel de télécommunication par satellite					
Station terrienne VSAT, 3,7 m	3	—	—	—	0,0
Station terrienne VSAT, 7 m	1	—	—	—	0,0
Miniliaison Cylink en bande L	2	—	—	—	0,0
Multiplexeurs PCSI	2	—	—	—	0,0
Matériel téléphonique					
Centrale téléphonique, 32 lignes	1	—	—	—	0,0
Liaisons téléphoniques rurales	8	—	—	—	0,0
Matériel divers					
Télécopieur (ordinaire)	11	—	—	—	0,0

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplémentaires (3)	Coût unitaire (4)	Coût total (2+3) x 4
Bloc d'alimentation sans interruption 4,3 kVA	1	—	—	—	0,0
Total partiel	154	0	0	0	0,0
Fret (15 %)					0,0
Total partiel plus fret					0,0
Matériel provenant de stocks excédentaires ou d'autres missions					
Total, rubrique 6	154	0	0	0	0,0
7. Matériel divers					
<i>a) Mobilier de bureau</i>					
Bureaux	73	—	12	0,600	7,2
Sièges					
Sièges pliants	177	—	50	0,040	2,0
Sièges dactylo	75	—	6	0,075	0,5
Sièges d'appoint	25	—	15	0,050	0,8
Siège pour le bureau du Chef de la mission	1	—	—	—	—
Meubles pour le salon d'attente	1	—	—	—	—
Classeurs	108	—	7	0,250	1,8
Tables de conférence et tables pliantes	60	—	6	0,350	2,1
Armoires métalliques	22	—	4	0,200	0,8
Étagères	31	—	6	0,100	0,6
Total partiel, mobilier de bureau	573	0	106		15,7
Fret (15 %)					2,3
Total partiel, mobilier de bureau plus fret	573	0	106		18,0
<i>b) Matériel de bureau</i>					
Photocopieuses (grand modèle)	1	—	—	—	0,0
Photocopieuses (petit modèle)	11	—	—	—	0,0
Calculatrices	10	—	—	—	0,0
Brocheuse (système à spirale)	1	—	—	—	0,0
Coffre métallique à combinaison	6	—	—	—	0,0
Déchiquiteuses	5	—	—	—	0,0
Radiocassettes portables	4	—	—	—	0,0
Machine à écrire électronique	2	—	—	—	0,0
Total partiel, matériel de bureau	40	0	0		0,0
Fret (15 %)					0,0
Total partiel, matériel de bureau plus fret	40				0,0
<i>c) Matériel divers</i>					
Climatiseurs (fenêtre)	24	—	—	—	0,0
Appareils de climatisation	2	—	—	—	0,0
Ventilateurs	27	—	20	0,030	0,6
Lampes de bureau	20		5	0,015	0,1
Groupes électrogènes					
240 kVA	3	—	—	—	0,0
20-25 kVA	2	—	—	—	0,0
15-17,2 kVA	4	—	—	—	0,0

	<i>Nombre actuel (1)</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer (2)</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires (3)</i>	<i>Coût unitaire (4)</i>	<i>Coût total (2+3) x 4</i>
6-10,9 kVA	6	—	—	—	0,0
Four micro-ondes	1	—	—	—	0,0
Réfrigérateurs	10	—	—	—	0,0
Extincteurs	26	—	—	—	0,0
Fours électriques	5	—	—	—	0,0
Téléviseurs/magnétoscopes	12	—	—	0,400	0,0
Rétroprojecteur	1	—	—	6,000	0,0
Caméras vidéo, matériel pour enregistrement et édition de cassettes	15	—	—	0,250	0,0
Scanners/détecteurs portatifs	2	—	—	—	0,0
Total partiel, matériel divers	160	0	25		0,7
Fret (15 %)					0,1
Total partiel plus fret					0,8
Matériel provenant de stocks excédentaires ou d'autres missions					
Total partiel, matériel divers	160	0	25		0,8
<i>d) Matériel informatique</i>					
Ordinateurs portables	52	30	—	2,500	75,0
Serveurs	—	—	2	20,000	40,0
Routeur Cisco	—	—	1	0,300	0,3
Systèmes de micro-ordinateurs (bureau)	38	38	5	2,000	86,0
Modems	10	—	—	0,200	0,0
Écrans	38	38	5	0,350	15,1
Imprimantes	42	—	—	—	0,0
Imprimantes laser	—	—	3	2,000	6,0
Imprimantes portables	10	10	—	0,350	3,5
Imprimante couleur	—	—	1	0,800	0,8
Scanner	—	—	1	0,750	0,8
Blocs d'alimentation sans interruption	28	23	22	0,350	15,8
Batteries	—	—	—	—	6,0
Fournitures pour blocs d'alimentation sans interruption	—	—	30	0,020	0,6
Unités à cartouches Jazz	—	—	2	0,500	1,0
Logiciels	—	—	—	—	3,8
Unités externes à disques zip	1	—	—	—	0,0
Batteries pour ordinateurs portables	—	—	—	—	6,0

	<i>Nombre actuel (1)</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer (2)</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires (3)</i>	<i>Coût unitaire (4)</i>	<i>Coût total (2+3) x 4</i>
Cartes à mémoire	—	—	—	—	4,0
Total partiel	219	143	72		264,7
Fret (15 %)					39,7
Total partiel plus fret					304,4
Matériel provenant de stocks excédentaires ou d'autres missions					
Total partiel, matériel informatique	219	143	72		309,8
Total, rubrique 7	992	143	203	0	328,6
8. Fournitures et services	—	—	—	—	0,0
9. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—	0,0
10. Programmes d'information	—	—	—	—	0,0
11. Programmes de formation	—	—	—	—	0,0
12. Fret aérien et de surface	—	—	—	—	0,0
13. Appui aux programmes/appui administratif	—	—	—	—	0,0
14. Contributions du personnel	—	—	—	—	0,0
Total, rubriques 1 à 14	1 199	164	207	0,000	776,7

Annexe III

Prévisions de dépenses : informations complémentaires

A. Paramètres budgétaires propres à la Mission

Description	Prévisions antérieures 1er janvier- 31 décembre 1998	Prévisions de dépenses (en milliers de dollars É.-U.)			Explication
		Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier	Coût mensuel	
1. Indemnité de subsistance (missions)					
a) Les 30 premiers jours	124,00		124,00		
b) Après 30 jours	87,00		87,00		
2. Frais de voyage					
a) Voyages aériens :					
Observateurs militaires					
Police civile					
Personnel international	750,00		750,00		
b) Indemnité journalière de subsistance :					
New York/Washington	205,00		265,00		Moyenne de l'indemnité en vigueur à New York (275 dollars) et à Washington (255 dollars)
3. Personnel civil					
a) Personnel international	38	38			
b) Personnel local :	90	90			
Traitements	683,33 par mois			1 200,00	Majoration des traitements locaux
Dépenses communes de personnel	175,00 par mois			300,00	
Contributions du personnel	150,00 par mois			241,66	
c) Consultants :					
Recrutés sur le plan international	10	14			4 consultants de plus
Recrutés localement	6	4			2 consultants de moins
Volontaires des Nations Unies	6	6			
4. Locaux/hébergement					
a) Location de locaux :					
Nombre de locaux loués	10	9			
Loyers :					
Quartier général	12 000,00			10 000,00	Le loyer est réparti à parts égales entre l'ONU et l'Organisation des États américains (OEA)
Quartier général (garage)	2 500,00			—	
Cap-Haïtien	1 500,00			750,00	
Jacmel	900,00			900,00	
Hinche	850,00			850,00	
Jérémie	700,00			700,00	
Gonaïves	600,00			600,00	
Les Cayes	450,00			450,00	
Fort-Liberté	850,00			1 500,00	
Port-de-Paix	600,00			1 600,00	
b) Services d'entretien et fournitures	2 191,00			1 695,00	10 % du loyer

Description	Prévisions antérieures 1er janvier- 31 décembre 1998	Prévisions de dépenses (en milliers de dollars É.-U.)			Explication
		Effectif moyen	Coût unitaire ou journalier	Coût mensuel	
c) Services de nettoyage	2 000,00			1 800,00	200 dollars par mois et par local; le coût est réparti à parts égales entre l'ONU et l'OEA
d) Services de sécurité	420,00			420,00	
5. Services collectifs de distribution					Frais répartis à parts égales entre l'ONU et l'OEA
a) Électricité et eau :					
Quartier général	1 900,00			1 900,00	
Cap-Haïtien	1 000,00			1 000,00	
Autres bureaux régionaux (7)	3 000,00			3 200,00	
b) Groupes électrogènes :					
Quartier général	4 408,00			1 200,00	2 000 gallons par mois
Cap-Haïtien	1 350,00			900,00	1 500 gallons par mois
Autres bureaux régionaux (8)	1 260,00			840,00	1 400 gallons par mois
6. Véhicules					
a) Véhicules	53	53			
b) Essence	0,95		0,60		Consommation : 6,9 gallons par véhicule et par jour
c) Lubrifiants	2 % du coût de l'essence				2 % du coût de l'essence
d) Assurance	490,00		490,00		
7. Transmissions					
a) Location d'un transpondeur	7 000,00			7 000,00	Quartier général et autres bureaux
b) Site de répéteur et répéteur (location)	3 000,00			3 000,00	
c) Communications téléphoniques locales	4 000,00			4 000,00	
d) Pièces de rechange et fournitures	4 000,00			4 000,00	
e) Batteries	4 800,00			4 750,00	
f) Réserves et fournitures renouvelables	5 000,00		5 000,00		Pour la période de 12 mois

<i>Description</i>	<i>Prévisions antérieures 1er janvier- 31 décembre 1998</i>	<i>Prévisions de dépenses (en milliers de dollars É.-U.)</i>			<i>Explication</i>
		<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	
8. Services et fourniture divers					
a) Services divers :					
Assainissement, gestion des déchets, enlèvement des ordures, etc.	750,00			860,00	Augmentation des coûts
Autres services divers	500,00			500,00	
Services et traitements médicaux	25 000,00		25 000,00		Une évacuation médicale par an
b) Fournitures diverses	2 750,00			3 575,00	Papeterie, fournitures médicales, articles de nettoyage, abonnements, fournitures électriques, autres fournitures diverses, logiciels. Les logiciels n'étaient pas inclus dans les prévisions antérieures
9. Fret aérien et de surface	1 000,00			1 000,00	

B. Explications complémentaires

1. Personnel international

a) *Traitements et dépenses communes de personnel.* En 1998, les 34 postes d'administrateur étaient tous occupés par du personnel recruté expressément pour la Mission. Pour chiffrer les coûts salariaux, on est parti de l'hypothèse que les postes de cette catégorie continueraient d'être pourvus dans les mêmes conditions. L'indemnité de poste applicable à New York n'a donc pas été prise en compte dans les prévisions de dépenses. Celles-ci ont été établies sur la base d'un abattement de 5 % pour mouvements de personnel. De même, on a appliqué un abattement de 5 % pour calculer les coûts afférents à l'indemnité de subsistance (missions). Aucun abattement n'a été appliqué dans le cas du personnel local. Le coût total du personnel local représente la somme des traitements (1 305 000 dollars) et des dépenses communes de personnel (297 000 dollars). Conformément à l'accord conclu entre l'ONU et l'OEA, les traitements et dépenses communes de personnel de 90 agents locaux seront pris en charge à parts égales par les deux organisations. Les dépenses indiquées à l'annexe I représentent la part de l'ONU.

b) *Consultants.* Des ressources sont prévues pour couvrir le coût des services de 14 consultants internationaux qui travailleraient 45 jours chacun, pour un tarif moyen de 194 dollars par jour (122 200 dollars). Sur la base des dépenses effectives en 1998, les honoraires moyens ont été ramenés de 250 à 194 dollars par jour. Il est prévu de verser aux consultants une indemnité de subsistance de 124 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 87 dollars par jour par la suite (70 400 dollars); certains consultants pourraient être engagés pour des périodes non consécutives. On prévoit de payer 17 voyages aller retour entre New York, l'Afrique ou l'Europe et Port-au-Prince, au prix moyen unitaire de 1 700 dollars (28 900 dollars). Sur les 14 consultants, 7 travailleraient pendant huit semaines chacun, 3 pendant deux semaines chacun, 3 pendant un mois chacun et 1 pendant deux mois. Les services de consultants internationaux coûteraient donc en tout 221 500 dollars. Il faudrait également faire appel à quatre consultants locaux. Les dépenses afférentes à leurs honoraires se chiffrent à 56 400 dollars, sur la base d'un coût unitaire moyen de 1 175 dollars. Un montant total de 6 000 dollars a également été prévu pour les déplacements à l'intérieur de la région. Le coût total des services de consultants s'établirait donc à 283 900 dollars. Cependant, comme pour la période précédente, on a appliqué un abattement de 10 % pour délais de recrutement (28 400 dollars) à ce montant, ce qui le ramène à 255 500 dollars. On trouvera ci-après une description détaillée des fonctions qui seront confiées aux consultants.

Affaires juridiques et renforcement des institutions

Réforme du système juridique et judiciaire

Premier consultant. Réforme des procédures pénales pour assurer un meilleur respect des garanties judiciaires. L'intéressé travaillera à l'élaboration d'un projet de code de procédure pénale avec le service chargé du suivi et de la coordination des réformes au sein du Ministère de la justice.

Deuxième consultant. Réforme des tribunaux de première instance (juges de paix), amélioration de l'accès à la justice au niveau communautaire. L'intéressé travaillera avec le service chargé du suivi et de la coordination des réformes au sein du Ministère de la justice.

Renforcement de l'administration de la justice pénale

Troisième consultant. Inspecteurs de police judiciaire. L'intéressé sera chargé d'élaborer des directives et d'établir un rapport sur le fonctionnement du corps des inspecteurs

de police judiciaire et de former les inspecteurs. Cette formation, qui s'échelonnera sur deux mois, aura lieu à l'École de la magistrature. Le consultant sera également chargé d'élaborer un projet de manuel de formation initiale à l'intention des inspecteurs de police judiciaire.

La police et les droits de l'homme

Quatrième consultant. Éthique de la police. L'intéressé sera chargé de faire des exposés devant les hauts fonctionnaires gouvernementaux sur l'application des dispositions relatives aux droits de l'homme et par les forces de l'ordre; le comportement de la police sur les plans éthique et juridique; le rôle de la police dans une démocratie.

Bureau du Protecteur du citoyen

Cinquième consultant. L'intéressé sera chargé d'aider le Bureau du Protecteur du citoyen à mener à bien la rationalisation de ses fonctions juridiques et statutaires, travail entrepris par un consultant en 1998.

Lutte contre l'impunité et promotion du droit à réparation

Sixième consultant. Assistance juridique aux organisations non gouvernementales pour les questions relatives à la protection des droits de l'homme. L'intéressé conseillera les ONG sur l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les recours possibles devant les institutions internationales compétentes. Pour renforcer les capacités de ces organisations, le consultant travaillera en étroite collaboration avec leurs conseillers juridiques.

Prévention de la criminalité et tribunaux pour mineurs

Septième et huitième consultants. Droits des mineurs et prévention de la délinquance juvénile. Les intéressés agiront en liaison avec le Ministère de la justice et l'Institut du bien-être social pour les questions concernant les droits des enfants et la prévention de la délinquance juvénile. Ils assureront le suivi du travail effectué par le consultant en 1998 et leur intervention sera étroitement liée à la création d'un tribunal pour les mineurs à Port-au-Prince.

Application des traités relatifs aux droits de l'homme par les tribunaux haïtiens et protection internationale des droits de l'homme

Neuvième et dixième consultants. Les intéressés feront des exposés sur les procédures actuellement en vigueur, notamment dans le cadre du système interaméricain de protection des droits de l'homme. Cette activité est liée à la décision prise récemment par le Gouvernement haïtien de reconnaître la juridiction contraignante de la Cour interaméricaine de justice pour les affaires relatives aux droits de l'homme.

Promotion et protection des droits de l'homme

Onzième consultant. Gestion des affaires publiques au niveau local. L'intéressé sera chargé d'analyser et de formuler des plans d'action au niveau institutionnel.

Douzième consultant. Droits des femmes. L'intéressé sera chargé d'élaborer un programme de formation et des matériels didactiques pour des campagnes de sensibilisation portant sur les droits des femmes et la prévention de la violence contre les femmes.

Treizième consultant. Peines alternatives à l'incarcération. Travaillant en liaison avec la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), l'Administration pénitentiaire nationale

(APENA), les ONG de défense des droits de l'homme et les composantes de la société civile, l'intéressé formulera des recommandations sur les peines alternatives à l'incarcération, la réforme des prisons et la réinsertion sociale.

Quatorzième consultant. Formation à la médiation pour le personnel judiciaire. L'intéressé aidera la MICIVIH et l'École de la magistrature à élaborer un programme de formation à la médiation et à la résolution des conflits, à l'intention du personnel judiciaire (juges de paix et parquet).

Consultants locaux

Les quatre consultants seront chargés d'aider la Mission dans les domaines suivants : organisation de l'appareil judiciaire, droit pénal et procédures pénales, droit constitutionnel, analyse judiciaire des recours juridiques pour la défense des droits de l'homme, respectivement.

2. Locaux

a) *Location de locaux.* Le montant mensuel des loyers est indiqué, dans la partie A de l'annexe III. Leur montant total est estimé à 208 200 dollars. Conformément à l'accord conclu avec l'OEA, l'ONU prendrait à sa charge 50 % de ce montant (104 100 dollars).

b) *Fournitures et services d'entretien.* Le montant prévu à ce titre porte sur les services et fournitures d'entretien (20 800 dollars), dont le coût correspond à 1 % des frais de location, et les services de nettoyage (21 600 dollars), à raison d'un coût unitaire de 200 dollars par mois. Le coût estimatif total (42 400 dollars) serait réparti à égalité entre l'ONU et l'OEA, la part de chacune s'élevant à 21 200 dollars.

c) *Services collectifs de distribution.* Les dépenses d'eau et d'électricité sont estimées à 73 200 dollars. Comme indiqué dans la partie A de l'annexe III, il faut y ajouter 35 300 dollars pour l'achat du carburant nécessaire pour les groupes électrogènes, à raison de 2 000 gallons par mois au quartier général de la Mission, 1 500 gallons par mois au bureau de Cap-Haïtien et 1 400 gallons par mois dans les sept autres bureaux régionaux, au taux de 60 cents le gallon. Par rapport aux estimations précédentes, le coût unitaire par gallon a été ramené de 90 à 60 cents, sur la base des dépenses effectives en 1998. Conformément à l'accord conclu avec l'OEA, l'ONU prendrait à sa charge la moitié des dépenses totales prévues à cette rubrique (108 500 dollars), soit 54 300 dollars.

d) *Services de sécurité.* Les dépenses prévues à ce titre se chiffrent à 45 400 dollars; elles seraient entièrement prises en charge par l'ONU.

3. Transports

a) On propose de remplacer 29 véhicules usagés; comme indiqué à l'annexe II, les ressources nécessaires pour les pièces de rechange, les réparations et l'entretien sont évaluées sur la base d'un coût unitaire de 330 dollars par mois pour les véhicules usagés et de 100 dollars par mois pour les véhicules neufs.

b) Les dépenses de carburant sont évaluées sur la base d'une consommation de 6,9 gallons par véhicule et par jour, à raison d'un coût moyen de 60 cents le gallon (80 100 dollars); le montant prévu pour les lubrifiants représente 2 % des dépenses de carburant (1 600 dollars). Compte tenu des dépenses effectives en 1998, le coût des carburants et lubrifiants a été ramené de 90 à 60 cents par gallon.

4. Transmissions

Le réseau de communication de la Mission est en place et il n'est pas prévu d'acheter de matériel supplémentaire pendant la période considérée.

5. Matériel divers

On trouvera à l'annexe II la liste du matériel divers qu'on envisage de remplacer ou d'acheter. Des montants sont prévus pour le remplacement de matériel de bureautique, afin que la Mission soit prête pour le passage à 2000 et que les outils informatiques dont elle dispose soient compatibles avec ceux du Siège.

6. Programme d'information

Le montant total des dépenses prévues à ce titre est évalué à 1 138 800 dollars, à répartir à égalité entre l'OEA et l'ONU. La ventilation des dépenses à la charge de l'Organisation (569 400 dollars) figure à l'annexe I.

Annexe IV

Exécution du budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>1er janvier- 31 décembre 1998 Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Montant total des dépenses (2) + (3)</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Écarts (1) - (4)</i>
1. Personnel militaire et civil						
a) <i>Observateurs militaires</i>	—	—	—	—	—	0,0
b) <i>Police civile</i>	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 1	—	—	—	—	—	—
2. Dépenses de personnel						
a) <i>Personnel international et personnel local</i>						
Traitements du personnel international	2 523,4		1 649,9	1 649,9	—	873,5
Traitements du personnel local	369,0		281,7	281,7	—	87,3
Consultants	250,9		207,3	207,3	54,3	43,6
Dépenses communes de personnel	1 159,5		1 048,6	1 048,6	13,3	110,9
Indemnité de subsistance (missions)	1 206,7		1 008,7	1 008,7	—	198,0
Autres frais de voyage	39,7		39,7	39,7	1,3	0,0
Total partiel	5 549,2	0,0	4 235,9	4 235,9	68,9	1 313,3
c) <i>Volontaires des Nations Unies</i>	311,4		166,1	166,1	—	145,3
Total partiel	311,4	0,0	166,1	166,1	0,0	145,3
Total, rubrique 2	5 860,6	0,0	4 402,0	4 402,0	68,9	1 458,6
3. Locaux/hébergement						
Location de locaux	131,7	—	107,7	107,7	25,5	24,0
Services d'entretien	13,2	—	10,2	10,2	0,4	3,0
Fournitures d'entretien						
Services collectifs de distribution	63,1	—	38,5	38,5	3,5	24,6
Services de sécurité et de nettoyage	57,4	—	37,1	37,1	3,3	20,3
Total, rubrique 3	265,4	0,0	193,5	193,5	32,7	71,9
4. Transports						
Achat de véhicules	—	—	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	221,8	—	221,9	221,9	1,6	(0,1)
Carburants et lubrifiants	136,7	—	106,2	106,2	—	30,5
Assurance	26,0	—	26,0	26,0	—	0,0
Total, rubrique 4	384,5	0,0	354,1	354,1	1,6	30,4
5. Opérations aériennes				0,0		0,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>1er janvier- 31 décembre 1998 Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Montant total des dépenses (2) + (3)</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Écarts (1) - (4)</i>
6. Transmissions						
<i>a) Éléments complémentaires</i>						
Pièces de rechange et fournitures	57,8	—	57,6	57,6	—	0,2
Communications par réseaux commerciaux	168,0		167,2	167,2	40,1	0,8
Total partiel	225,8	0,0	224,8	224,8	40,1	1,0
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—		
Total, rubrique 6	225,8	0,0	224,8	224,8	40,1	1,0
7. Matériel divers						
Mobilier de bureau	18,0	5,9	—	5,9	4,4	12,1
Matériel de bureau	23,5	35,5	—	35,5	—	(12,0)
Matériel divers	95,0	65,7	—	65,7	63,6	29,3
Matériel informatique	3,1	3,1	—	3,1	—	0,0
Pièces de rechange, réparations et entretien	18,0	—	12,4	12,4	1,8	5,6
Total, rubrique 7	157,6	110,2	12,4	122,6	69,8	35,0
8. Fournitures et services						
<i>a) Services divers</i>						
Services contractuels	9,0	—	10,5	10,5	3,1	(1,5)
Services et traitements médicaux	25,0	—	1,9	1,9	—	23,1
Autres services divers	6,0	—	6,0	6,0	—	0,0
Total partiel	40,0	0,0	18,4	18,4	3,1	21,6
<i>b) Fournitures diverses</i>						
Papeterie et fournitures de bureau	7,2	—	7,0	7,0	5,3	0,2
Fournitures médicales	7,2	—	0,1	0,1	—	7,1
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	3,6	—	3,6	3,6	—	0,0
Abonnements	6,0	—	5,5	5,5	—	0,5
Fournitures électriques	6,0	—	2,7	2,7	0,6	3,3
Autres fournitures diverses	3,0	—	0,8	0,8	—	2,2
Total partiel	33,0	0,0	19,7	19,7	5,9	13,3
Total, rubrique 8	73,0	0,0	38,1	38,1	9,0	34,9
9. Programmes d'information						
Services contractuels	186,5	—	186,6	186,6	72,3	(0,1)
Programmes éducatifs	80,0	—	40,0	40,0	2,4	40,0
Production de matériels audiovisuels	150,8	—	123,5	123,5	5,5	27,3

	(1) <i>1er janvier- 31 décembre 1998 Crédits ouverts</i>	(2) <i>Dépenses non renouvelables</i>	(3) <i>Dépenses renouvelables</i>	(4) <i>Montant total des dépenses (2) + (3)</i>	(5) <i>Engagements non réglés</i>	(6) <i>Écarts (1) - (4)</i>
Publications	82,5	—	82,4	82,4	41,0	0,1
Réalisations et fournitures diverses	198,5	—	150,0	150,0	39,0	48,5
Total, rubrique 9	698,3	0,0	582,5	582,5	160,2	115,8
10. Programmes de formation						
11. Fret aérien et de surface						
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	12,0	—	12,0	12,0	6,6	0,0
Total, rubrique 11	12,0	0,0	12,0	12,0	6,6	0,0
12. Appui aux programmes	—	—	—	—	—	0,0
13. Contributions du personnel	596,1		644,5	644,5		(48,4)
Total, rubriques 1 à 13	8 273,3	110,2	6 463,9	6 574,1	388,9	1 699,2
14. Recettes provenant des contributions du personnel	596,1		644,5	644,5		(48,4)
Montant net des ressources nécessaires	7 677,2	110,2	5 819,4	5 929,6	388,9	1 747,6
15. Contributions volontaires	—	—	—	—		
Total des ressources	7 677,2	110,2	5 819,4	5 929,6	388,9	1 747,6